



DECLARATION LIMINAIRE
Comité Départemental de l'Action Sociale
des Bouches-du-Rhône
du 1^{er} juin 2021

Madame la Présidente,

Le point n° 1 du CDAS tenu ce jour est consacré au budget CAL 2021.

En dépit de la crise sanitaire et la difficulté d'organiser dans des conditions dites "normales" les actions retenues, FO Finances 13 réaffirme son souhait que les crédits initialement alloués soient intégralement employés.

Conséquences de la grave crise -occasionnée par la pandémie-, que traverse notre pays, de nombreux agents se sont retrouvés confrontés à des situations précaires dues pour la plupart à des pertes d'emplois, du chômage partiel ou total, au sein de leur famille.

Plus que jamais, le besoin d'une action sociale ministérielle efficiente au plus près des agents se fait ressentir, autant pour les actifs que pour les retraités.

Lors du Comité Technique Ministériel (CTM) qui s'est tenu le 21 mai sous la présidence de Mme Barbat-Layani, Secrétaire Générale, l'avenir du réseau a été évoqué.

La régionalisation du réseau ministériel pointe à l'horizon avec la nomination de délégués régionaux.

Seraient-ce les prémices de la mise en place d'une action sociale interministérielle ?

Devant l'opposition des Fédérations Mme Barbat-Layani a réaffirmé son attachement au réseau des délégations. Un groupe de travail fixé à fin juin sera l'occasion de revenir sur le sujet...

Dans ce contexte, FO Finances :

S'OPPOSE

- à la régionalisation du réseau de l'action sociale et revendique son attachement et la nécessaire Action Sociale de proximité par l'existence des Comités Départementaux de l'Action Sociale (CDAS) et au-delà aux Comités Nationaux de l'Action Sociale (CNAS),

REVENDIQUE

- le maintien d'une action sociale ministérielle subventionnée par le Secrétariat Général à la hauteur des nécessités définies par les départements,
- l'arrêt des baisses des subventions et leur abondement,
- l'arrêt des suppressions de postes et des moyens,
- le maintien de l'Action Sociale au niveau départemental, le plus à même d'estimer l'urgence et les besoins des agents,
- l'implantation des restaurants AGRAF sur l'ensemble du territoire.

Concernant la gouvernance, la fusion des associations n'est plus d'actualité.

Le projet en cours consiste à créer une association faitière qui fédérerait toutes les associations de l'action sociale ministérielle.

Juridiquement complexe, il est loin d'être finalisé et nécessite un report des groupes de travail programmés d'ici l'été.

C'est une strate supplémentaire dans l'organisation et donc certainement pas un gage de simplicité et d'efficacité comme le demande FO Finances.

Quant à l'intégration prévue des quatre associations (ATSCAF, Coopérative, Place des arts et CSMF), elle demeure pour FO Finances un non-sens.

À propos de la vente de l'ensemble du parc des résidences EPAF (26 résidences), suite aux diverses interventions des Fédérations, la Secrétaire Générale, lors du CTM, a concédé un moratoire de fait et s'est déclarée ouverte pour engager de nouvelles discussions pour entendre les contre-propositions portées par les Fédérations.

FO Finances présentera au groupe de travail programmé en juin ses propositions pour améliorer l'offre des prestations vacances aux agents sans pour autant avoir la nécessité de brader le patrimoine social du ministère, acquis au fil des années, bien souvent en réponse à des conflits sociaux.

La cession du parc EPAF aurait des conséquences sociales inéluctables pour les personnels de l'EPAF de droit privé.

FO Finances qualifie le projet ministériel de "simpliste et banal", digne d'une entreprise du CAC 40, qui peut se résumer ainsi : "J'ai acquis un bien, je ne l'entretiens pas, il se dégrade, une désaffection croissante des réservations apparaît, il faut s'en séparer".

Pour FO Finances, il est impératif que l'action sociale demeure ministérielle tout en préservant les délégations départementales et les prestations offertes (Arbre de Noël, sorties enfants, sorties familles, places en crèches, consultations juridiques, journée annuelle des retraités...) au risque qu'elles ne se noient dans la régionalisation et plus tard dans l'interministérialité.

Confortée par l'appui des milliers de signatures recueillis par la pétition nationale à l'initiative des Fédérations FO, Solidaires, CGT, FO Finances continuera encore et toujours à défendre l'action sociale ministérielle !

Et comme le dit si bien M. Le Maire, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, dans un courrier adressé la veille de cette séance, concernant la réforme de l'action sociale :
"une meilleure adaptation de l'offre aux attentes des agents"

Nous en acceptons l'augure !!!!

Représentante FO FINANCES 13 au CDAS : Béatrice MARTINEZ

Section Locale FO DGFIP 13, Mèl : fo.drifip13@dgifip.finances.gouv.fr